

GUIDE PRATIQUE POUR LES ADULTES

CONDENSÉ DES CONSIGNES ET MODALITÉS PRATIQUES RENFORCÉES DANS L'ÉTABLISSEMENT

Le protocole sanitaire renforcé publié le 2 novembre 2020 par le Ministère de l'Éducation Nationale reconduit l'ensemble des mesures en vigueur depuis la rentrée de septembre et renforce certaines d'entre elles. Ces dernières apparaissent en orange surligné dans ce guide, les points clés toujours en rouge.

I. MESURES GÉNÉRALES DE PRÉVENTION

Principe clé **inchangé** : “ Protéger tous les élèves et les adultes et assurer l’éducation pour tous sur l’ensemble du temps scolaire “

Source : site de l’Éducation Nationale

Les grands principes du protocole sanitaire de rentrée :

- Respect des gestes barrières
- Port du masque pour les adultes et pour les lycéens
- Hygiène des mains
- Nettoyage et aération des locaux

Engagement des parents et des adultes :

Les parents d’élèves jouent un rôle essentiel. Ils s’engagent à ne pas mettre leurs enfants au lycée en cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d’apparition de symptômes évoquant la Covid-19 chez l’élève ou dans sa famille. Ils communiquent le protocole à leurs enfants et insistent sur son respect impératif.

Les personnels doivent s’appliquer les mêmes règles.

Les accompagnateurs ainsi que les intervenants extérieurs peuvent entrer dans les bâtiments scolaires après nettoyage et désinfection des mains. Ils doivent porter un masque de protection.

IMPORTANT : En cas de dégradation de la situation locale justifiant des restrictions d'accueil ou des fermetures, un protocole sanitaire plus strict peut entrer en vigueur, sur décision du rectorat, du préfet ou de l'ARS.

II. LES GRANDS PRINCIPES DE LA RENTRÉE 2020

1. Gestes barrières à appliquer en permanence



IMPORTANT :

Le lavage des mains à l'eau et au savon (ou à défaut avec une solution ou un gel hydroalcooliques) doit être réalisé :

- à l'arrivée dans l'établissement
- avant chaque repas
- avant et après les récréations
- après être allé aux toilettes
- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Il peut s'effectuer sans mesure de distance physique. Le séchage doit être soigneux avec si possible une serviette en papier jetable, ou sinon en laissant sécher ses mains à l'air libre. Les serviettes à usage collectif sont à proscrire.

2. Port du masque obligatoire



Pour les adultes, le masque est obligatoire en présence des élèves, de leurs parents et de leurs collègues dans les espaces clos et extérieurs même quand la distanciation d'au moins un mètre est garantie. Il l'est aussi pour tous leurs déplacements.

IMPORTANT : Lorsque le masque n'est pas utilisé, il peut être soit suspendu à une accroche isolée, soit replié sans contacts extérieur/intérieur (ne pas le rouler) et stocké dans une pochette individuelle.

Pratique et propre : utiliser une enveloppe pour ranger le masque non utilisé

3. Distanciation physique :

La distanciation physique doit être maintenue dans tous les cas, entre élèves de groupes différents (classes, groupes de classe ou niveaux).

Dans les lycées, **le principe est la distanciation physique d'au moins un mètre lorsqu'elle est matériellement possible**, dans les espaces clos (dont la salle de classe), entre l'enseignant et les élèves ainsi qu'entre les élèves quand ils sont côte à côte ou face à face. **Elle ne s'applique pas dans les espaces extérieurs entre élèves d'une même classe ou d'un même groupe, y compris pour les activités sportives.**

4. Limitation du brassage des élèves

La limitation du brassage entre classes et groupes d'élèves est requise. // POINTS SENSIBLES : circulations / récréation / restauration / sport

Le déroulement de la journée et des activités scolaires est organisé pour limiter les croisements entre élèves de groupes différents (classes, groupes de classes ou niveaux). Cette limitation doit être opérationnelle le 9 novembre 2020.

5. Ventilation des locaux

Les locaux sont aérés aussi souvent que possible et pendant au moins 15 minutes à chaque fois. Elle doit avoir lieu au minimum toutes les deux heures.

Les salles de classe ainsi que tous les autres locaux occupés pendant la journée sont aérés le matin avant l'arrivée des élèves, pendant chaque récréation, au moment du déjeuner (en l'absence de personnes) et pendant le nettoyage des locaux. Cette aération doit avoir lieu au minimum toutes les 3h.

6. Nettoyage et désinfection des locaux et matériels

Le nettoyage et la désinfection des locaux et des équipements sont une composante essentielle de la lutte contre la propagation du virus.

Un nettoyage des sols et des grandes surfaces (tables, bureaux) est réalisé au minimum une fois par jour. La fréquence de désinfection des surfaces les plus fréquemment touchées par les élèves et les personnels dans tous les espaces communs (les poignées de portes, par exemple) doit être augmentée.

L'accès aux jeux, aux bancs et espaces collectifs extérieurs est désormais autorisé.

Des objets partagés au sein d'une même classe ou d'un même groupe peuvent être mis à disposition : ballons, jouets, livres, jeux, journaux, dépliants réutilisables, crayons, etc. Les tables du réfectoire sont nettoyées et désinfectées après chaque service.

Nota : Dans le cadre des pratiques liées à l'hygiène, il est recommandé de changer et laver très régulièrement les tenues de travail.

III. MISES EN PRATIQUE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Engagements des adultes

- Prise de température avant de venir au lycée : si > 38°C, contacter votre médecin
- **Maîtrise et application stricte du nouveau protocole**
- Vivement conseillé : flacon personnel de gel hydro alcoolique (Possibilité de le recharger dans l'établissement)

Postes de travail

- **Protection des personnes chargées d'accueillir ou de recevoir** : ajout de parois anti projections, voire de mobilier complémentaire de distanciation
- **Réorganisation de la salle des personnels** : création d'une salle de pause supplémentaire pour limiter les regroupements
- **Nettoyage avec partenaire Elixor** : optimisé pour le protocole renforcé avec 1 personne de plus pour désinfection journalière de tous les points de contact (poignées, rampes, chaises, tables...), aération systématique des locaux, collecte des déchets Covid et lavage des lingettes
- **Equipe entretien** : aération des classes 15 mn avant l'arrivée des élèves / Recharge des postes gel et solution hydroalcooliques plus désinfectant virucide
- **Planification et organisation des opérations d'entretien et maintenance** : dans le respect du protocole

Équipements

- Fourniture de 6masques lavables supplémentaires pour chaque adulte de la communauté éducative (salariés, enseignants, AESH), modèles dits « grand public » lavable 20 ou 30 fois selon les produits, norme AFNOR S76-001
- Affichage des fondamentaux du protocole renforcé dans tous les lieux de circulation
- Installation de distributeurs muraux ou de flacons contenant du gel ou une solution hydro alcoolique dans tous les locaux
- Fourniture de désinfectant normé EN 14476 (virucide) + essuie-mains jetable ou lingettes lavables + poubelles spéciale déchets Covid dans toutes les salles de classe et pour les équipements communs
- Sanitaires : suppression des sèche-mains, installation de dévidoirs essuie-mains
- Installation d'un auvent devant La Parenthèse + possibilité de plats à emporter pour restauration dans le parc (dès le 19/11/20)

Cellule de soutien et d'écoute : Karine Gayraud et/ou Sylvie Tournier, à l'infirmerie du lycée ou par téléphone aux 06 89 57 04 31 ou 06 60 81 06 92.

Détection d'un cas Covid : zone de confinement installée à l'infirmerie

- Salle équipée d'un lit, des protections adaptées (EPI type FFP2, draps d'examen...)
- Procédure d'intervention sous la responsabilité de l'infirmière présente pour notamment prendre en charge, prévenir (notamment ARS), identifier les contacts, condamner le secteur fréquenté, nettoyer et désinfecter.

- **Rôle de partenaire du nettoyage/désinfection/aération des adultes**
Aération impérative de toutes les classes avant 8h par l'équipe entretien, avant les récréations par les enseignants (10-12 et 15h) et en fin de cours par l'équipe nettoyage.
Dans la mesure du possible, laisser les portes ouvertes.
- Respect des équipements et des consommables

IV. EXEMPLES D'INSTALLATIONS MISES EN PLACE DANS L'ÉTABLISSEMENT

Équipement type, installé dans toutes les classes, salles et locaux



Équipements et installation pour lavage des mains

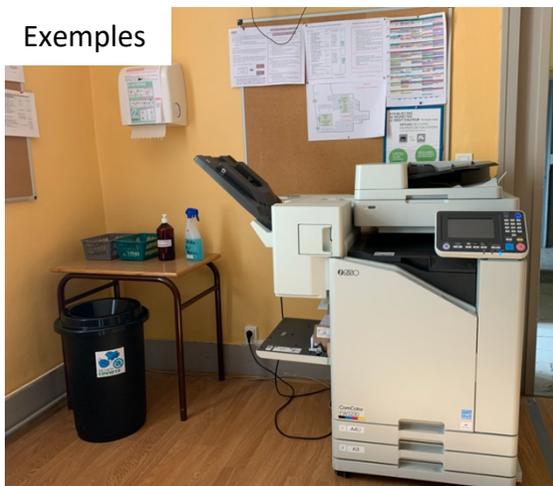


Lave mains à commande fémorale
Nouveau coin pause café en B105



3 auges doubles avec distributeurs savon, essuie-mains et poubelles à proximité du self

Exemples



20 distributeurs de gel ou solution hydroalcooliques

Espacement des lieux de restauration



CIRCULATIONS : respecter les sens de montée (par la droite) /descente (par la gauche) dans les escaliers ou quand ils sont symbolisés au sol.

IV. INSTALLATIONS ET PRESTATIONS « RENFORCÉES » MISES EN PLACE

**Auvent avec 10-12 places supplémentaires pour
restauration en extérieur**



Restauration à emporter à compter du 19 novembre 2020



Nouvelle prestation : Repas à emporter, les lundis, mardis, jeudis et vendredis
Sac contenant plat chaud (viande ou poisson) ou végétarien + dessert ou
entrée + boisson, avec vaisselle jetable recyclable
**Précommande avant 10h le jour même, à La Parenthèse en indiquant la
tranche horaire d'enlèvement**